



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION
LE STATIONNEMENT
ET L'ACCÈS DU PUBLIC
QUAI DU 13^{ème} DRAGON-DIGUE EST
ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO
PLAGE DE LA GRANDE CONCHE

LORS DES QUATRE CONCERTS "UN VIOLON SUR LE SABLE"

PL/BM
APM 23/0662

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L. 2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la Société PRODUCTION 114, représentée par son Directeur Monsieur Philippe TRANCHET, sise 114 avenue Emile Zola à 17200 ROYAN, en date du 11 janvier 2023,

Considérant la nécessité de réserver des espaces prévisionnels pour l'intervention des secours en cas de catastrophe majeure, lors des concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE",

Considérant qu'il importe de délimiter un périmètre de sécurité interdit au public et aux véhicules, lors des feux d'artifice, à la fin de chaque concert "UN VIOLON SUR LE SABLE", du samedi 22 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des espaces seront délimités afin de permettre l'intervention des secours en cas de catastrophe majeure, lors des spectacles pyrotechniques des concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE", qui se dérouleront :

- Le samedi 22 juillet 2023,
- Le lundi 24 juillet 2023,
- Le mardi 25 juillet 2023,
- Le vendredi 28 juillet 2023.
- Zone PMA (poste médical avancé) : Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno :
 - (implantation des tentes pour premiers soins),
 - Une tente de la Croix Rouge sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno,
 - Zone CRM (centre de regroupement des moyens) : Digue Est, comprenant la zone d'hélicoptère et le stationnement de vingt-quatre véhicules pompiers, en cas d'interventions majeures, (selon plan joint).
- Les quatre concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE", des samedi 22 juillet, lundi 24 juillet, mardi 25 juillet et vendredi 28 juillet 2023, pourront être reportés au lendemain en cas de mauvaises conditions météorologiques, à savoir :
 - Dimanche 23 juillet, mardi 25 juillet, mercredi 26 juillet et samedi 29 juillet 2023.
- Ces zones strictement interdites au public et aux véhicules seront maintenues, du samedi 22 juillet 2023 au samedi 29 juillet 2023.

MISE EN LIGNE LE 24-03-2023

ARTICLE 2 : Un périmètre de sécurité de la zone pyrotechnique où sont implantés les artifices sur la plage de la Grande Conche, sera délimité sur un rayon de 100 mètres.

- Cette zone sécurisée à l'aide de barrières de type "POLICE" et "HERAS" sera strictement interdite au public, du samedi 22 juillet 2023 au samedi 29 juillet 2023, suivant plan joint.
- Seuls les bateaux des Régates de Royan, ainsi que leurs clients seront autorisés à accéder à cette zone, jusqu'à 20 h30.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit, Quai du 13ème Dragon et sur la Digue Est, dans la zone CRM des Pompiers, du samedi 22 juillet 2023 au samedi 27 juillet 2023, (zone CRM au bord de la plage à la DZ hélicoptère inclus).

- Un parking sera maintenu à l'extrémité de la Digue EST, en dehors du périmètre sécurisé par le CRM des Pompiers, (suivant plan joint).
- Cet emplacement sera réservé aux plaisanciers.

ARTICLE 4 : La circulation des véhicules sera interdite, Quai du 13ème Dragon (à partir de l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kervenno) et sur l'ensemble de la Digue EST, les soirs de concerts, de 19h00 à la fin du spectacle pyrotechnique, le samedi 22 juillet 2023, le lundi 24 juillet 2023, le mardi 25 juillet 2023 et le vendredi 28 juillet 2023.

- Les quatre concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE", des samedi 22 juillet 2023, lundi 24 juillet 2023, mardi 25 juillet 2023 et vendredi 28 juillet 2023, pourront être reportés au lendemain, en cas de mauvaises conditions météorologiques, à savoir :
 - Dimanche 23 juillet, mardi 25 juillet, mercredi 26 juillet et samedi 29 juillet 2023.
- Les dispositions précitées seraient applicables les soirs des dimanche 23 juillet 2023, mardi 25 juillet 2023, mercredi 26 juillet 2023 et samedi 29 juillet 2023.

ARTICLE 5 : L'accès au public sera interdit, Quai du 13ème Dragon, à partir de l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kervenno et sur la Digue EST, dans le périmètre de sécurité du feu d'artifice, quinze minutes avant le début du feu et jusqu'à l'autorisation des artificiers.

- Les véhicules des plaisanciers, en stationnement à l'extrémité de la Digue EST, ne seront plus autorisés à circuler sur la zone concernée et devront en tout état de cause attendre la fin du spectacle Pyrotechnique pour quitter les lieux, (suivant plan joint).

ARTICLE 6 : La sécurité sera assurée par la Police Municipale sur la Digue EST et sur le Quai du 13ème Dragon.

- L'organisateur mettra à disposition sur site, du personnel pour interdire l'accès du public sur la plage, à l'intérieur du périmètre sécurisé et à partir du Quai du 13ème Dragon.

ARTICLE 7 : La signalisation et le barrièrage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.

ARTICLE 8 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi, conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 22 mars 2023

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

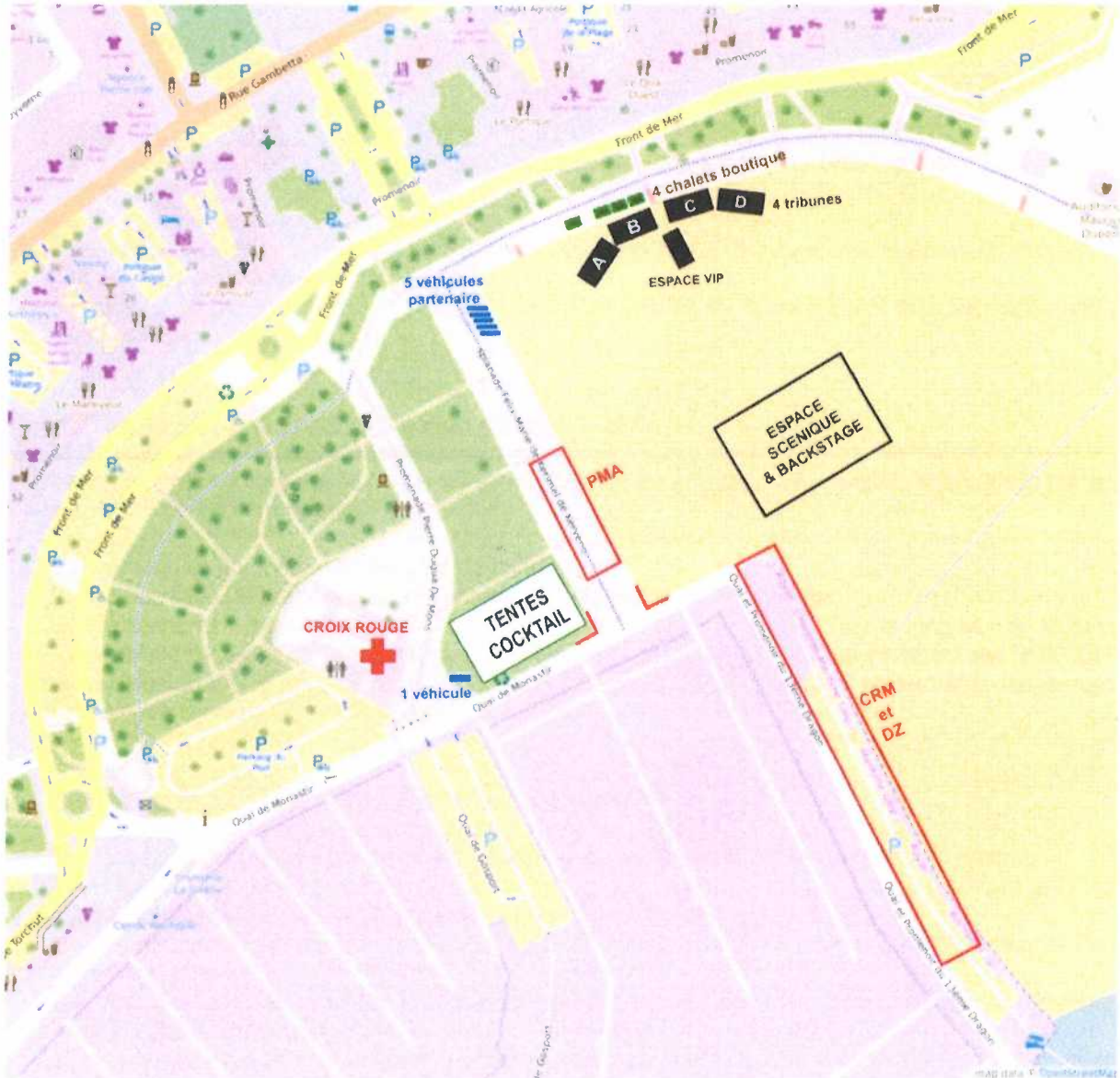


Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2023

MISE EN LIGNE LE 24-03-2023

Plan d'implantation des structures et délimitation des zones de secours sur le port de Royan pour Un Violon sur le Sable



APM m=23/0662